



Communiqué de presse
Lourdes, le 24 juin 2019

L'entreprise de bâtiment & travaux publics GALLEGO récompensée pour la rénovation du *Skylodge by N'PY*

Pour sa 9^{ème} édition, le Concours des Clés d'or de l'entreprise générale organisé par le syndicat professionnel EGF.BTP, a récompensé l'entreprise GALLEGO dont le siège social se trouve à Séméac (Hautes-Pyrénées). Le Trophée Régional Occitanie Midi-Pyrénées leur a ainsi été remis pour la réhabilitation du *Skylodge by N'PY*.

Il vient récompenser l'entreprise GALLEGO en tant que constructeur tous corps d'état, qui s'est investi au-delà de son rôle d'entreprise pour le développement de son territoire. GALLEGO et N'PY se sont en effet mobilisés pour transformer des "lits froids" d'une friche immobilière en un prototype de logement innovant.

C'est ainsi qu'une restructuration lourde s'est déroulée en moins de 6 mois à 1 870 mètres d'altitude dans un site Natura 2000. Une performance que l'entreprise GALLEGO a su relever grâce à la mise en place de procédés innovants de réhabilitation : dépose des façades, industrialisation des cabines, mise en place d'accès et paiement numérique. Le tout pour un montant de 3,4 M€ avec l'appui d'entreprises 100% locales.

Le projet mené par GALLEGO et N'PY a été retenu par un jury d'experts au regard des trois critères suivants :

- La création de valeur par l'ingénierie : innovation, proposition de variantes, organisation du chantier, résolution de difficultés, utilisation d'outils numériques, qualité de réalisation...
- L'association exemplaire et la satisfaction des parties prenantes : maître d'ouvrage (délai, qualité, budget), maîtrise d'œuvre, accompagnement des partenaires sous-traitants.
- La performance RSE

Une vraie satisfaction pour GALLEGO qui a été retenue face à des géants du bâtiment : Groupement SOCOTRAP/GBMP pour un hôtel 5* à Blagnac (20 M€), BOURDARIOS pour la réhabilitation de logements sociaux (18 M€) et BOUYGUES pour la réhabilitation de logements sociaux (28 M€).

Ce prix vient prouver, s'il en était besoin, que l'acte de construire est une œuvre commune (Maitre d'Ouvrage/Maitre d'Œuvre/Entreprises) dont la finalité doit être de livrer un ouvrage clé en main, pour un budget et dans un délai donné.

www.n-py.com

RENSEIGNEMENTS PRESSE : Laurence de Boerio : 06 03 10 16 56 – rplb@deboerio.net